Le Conseil d’Administration de la Banque Centrale de Tunisie s’est réuni le 1er février 2023 et a pris connaissance des derniers développements aussi bien au niveau de l’environnement international que national. Sur le plan international, les dernières mises à jour du Fonds Monétaires International (FMI) ont révisé légèrement à la hausse (+0,2%) les projections du mois d’octobre 2022 de l’activité économique mondiale pour 2023 à 2,9% après 3,4% en 2022 suite, notamment, à une amélioration des perspectives de la consommation et de l’investissement privés. Du côté de l’inflation, les prévisions du FMI tablent sur une poursuite de la tendance baissière des prix à la consommation, quoique graduelle, avec une inflation mondiale qui devrait revenir de 8,8% en moyenne, en 2022 à 6,6% en 2023. Cette évolution serait favorisée par la détente des prix internationaux de l’énergie et des autres matières premières qui tirerait profit, d’une part, de la diminution de la demande mondiale et, d’autre part, de l’engagement des banques centrales à lutter prioritairement contre le fléau inflationniste. Sur le plan national, le Conseil note le creusement du solde courant, en 2022, en dépit de la bonne tenue des recettes touristiques et des revenus du travail. En effet, celui-ci a clôturé l’année 2022 avec un déficit de -8,6% du PIB contre -6% une année auparavant, portant la marque de l’aggravation du déficit commercial qui a atteint un record historique. Ce dernier s’est, en effet, fortement ressenti de la forte hausse de la facture des importations qui a culminé à 82,8 milliards de dinars contre 62,9 milliards une année auparavant, en dépit de l’amélioration des recettes d’exportation. Ledit déficit a maintenu les pressions sur les réserves de change qui se sont établies au voisinage de leur niveau de fin 2022, à 22,3 milliards de dinars ou 97 jours d’importation, à la date du 31 janvier 2023. S’agissant de l’inflation, elle a poursuivi sa remontée pour atteindre 10,1% en décembre 2022 (en glissement annuel) contre 9,8% le mois précédent et 6,6% au même mois de l’année précédente, soit son niveau le plus élevé sur plus de trois décennies. De même, l’inflation sous-jacente « inflation hors produits alimentaires frais et produits à prix administrés » s’est élevée à 9,3% en décembre 2022 (en glissement annuel) contre 6,1% une année auparavant. Le Conseil a pris acte de la teneur des conclusions des discussions menées lors de la 9ème réunion du Comité de Surveillance Macro-prudentielle (CSM) du 30 janvier 2023 qui a passé en revue l’évolution des risques macroéconomiques et financiers et qui a souligné les risques liés à l’intensification du recours du Trésor au financement intérieur. Il a relevé, notamment, qu’en l’absence de capacité de mobilisation de ressources extérieures, le financement du budget par un recours accru à l’endettement sur le marché intérieur, au cours du premier trimestre 2023, risque d’exacerber les pressions sur la liquidité et de favoriser les arbitrages entre les différents placements pouvant désarticuler l’activité des marchés bancaire, financier et des assurances. Le Conseil a également pris acte de la recommandation du Comité de Surveillance Macro-prudentielle quant à la nécessité d’émettre des signaux forts permettant de rétablir la confiance et de conférer plus de visibilité aux opérateurs économiques nationaux et étrangers afin d’asseoir une reprise économique inclusive et durable. De même, le Conseil a évoqué la récente décision de l’agence internationale de rating Moody’s, abaissant d’un cran la note souveraine du pays qui passe de Caa1 à Caa2 avec des perspectives négatives. Cette décision est expliquée, principalement, selon Moody’s, par l’absence de financement global, à ce jour, permettant de répondre aux importants besoins du Gouvernement notamment en matière de ressources extérieures. Le Conseil a discuté les probables répercussions de cette dégradation de la notation souveraine sur la situation financière et économique, d’une manière générale, notamment en ce qui concerne le potentiel impact défavorable sur le dénouement normal des transactions de commerce extérieur initiées par les banques tunisiennes et relatives, plus particulièrement, aux importations de produits de base. Le Conseil souligne, à cet effet, la nécessité d’urger la concrétisation des conditions préalables à la conclusion du nouveau programme avec le Fonds Monétaire International et d’accélérer la mise en œuvre des réformes nécessaires, permettant de corriger les déséquilibres budgétaire et extérieur. Au vu de ces évolutions, le Conseil décide de maintenir le taux directeur de la Banque Centrale de Tunisie inchangé à 8%.

Source :BCT